

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2019

---

## RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° 27

présenté par  
Mme Lorho

-----

### ARTICLE 5

Alinéa 1

Remplacer la date :

16 avril 2019

par la date :

15 avril 2019

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement opère une coordination avec la volonté d'ouvrir la souscription nationale à compter de la date de survenance du sinistre pour permettre à l'ensemble des donateurs de bénéficier du taux exceptionnel de la réduction d'impôt majoré à 75 %, afin de veiller à ce qu'il ne puisse y avoir aucune rupture d'égalité entre eux.